

et moi avions présentée au comité spécial mixte le 8 février, où nous demandions au comité de recommander que la pension soit de \$100 par mois à 65 ans. Je suis certain qu'il révélera aussi le résultat du vote sur cette question et qu'il nous dira que lui et moi étions les seuls disposés à voter pour.

Depuis ce temps, monsieur le président, de plus en plus de monde appuient la proposition, et je me dois de dire ici au gouvernement, comme je l'ai déjà dit dans le passé, qu'à mon avis, le gouvernement ne pourra pas échapper aux conséquences de ce régime de pensions qui doit commencer à verser des prestations en 1967, sans avoir augmenté d'ici là les pensions versées à ceux qui ont déjà pris leur retraite. C'est une raison qui vient s'ajouter à celle que j'ai fait valoir il y a un instant, mais j'estime qu'en plus des prestations que toucheront les pensionnés, en vertu de la partie du bill C-136 qui intéresse le régime de pensions du Canada, ou devrait et on doit augmenter la pension de la sécurité de la vieillesse elle-même. Nous reviendrons là-dessus lors de l'étude des articles du bill, une fois que la résolution aura été adoptée. Nous aurons peut-être l'occasion de le faire à l'étape de la troisième lecture, sinon avant; mais j'exhorte le gouvernement, pendant les heures ou les jours qui seront consacrés à l'examen du bill à considérer le problème dans son ensemble et avec le souci des réalités.

Le gouvernement actuel va se voir attribuer une bonne part du mérite de ce régime de pensions du Canada. Je le dis sans réserve. Malgré toutes les critiques des Kilgours et autres, les Canadiens, pendant toutes les années à venir, vont être fort heureux que ce régime lié aux gains ait été porté dans nos statuts. Ils seront fort aise que la loi de la sécurité de la vieillesse y fût déjà inscrite. Les Canadiens vont se réjouir que les deux mesures aient été combinées afin de permettre à ceux qui désirent prendre leur retraite à 55 ans, de toucher une pension de \$150, \$200, \$250, peut-être \$300 par mois, selon l'âge du mari et de la femme, de leurs gains et ainsi de suite. Les Canadiens vont se réjouir d'une telle réalisation.

C'est une période glorieuse de notre histoire, mais je dis aux membres du gouvernement que les panégyriques qu'ils recueilleront seront atténués, que de véritables critiques s'élèveront contre eux du fait que pour tous ceux qui sont âgés de 70 ans ou plus, il n'y a rien du tout. Je crois que le gouvernement ne devrait rien négliger et donner au Parlement la chance d'adopter un plan d'ensemble qui donnera entière satisfaction, en associant aux prestations du régime de pensions du

Canada, à l'acceptation du principe que la sécurité de la vieillesse doit être payée à l'âge de 65 ans, la proposition que la pension elle-même soit pour tous de \$100 par mois à l'âge de 65 ans.

Au cours de ses remarques d'aujourd'hui, l'honorable représentant a mentionné, comme l'a fait le premier ministre le 17 février, dans son annonce historique, les changements qui seront apportés à la loi de l'impôt sur le revenu et d'après lesquels l'exemption supplémentaire de \$500 dont jouissent les personnes de plus de 65 ans sera modifiée, avec le résultat que tous ceux qui ont de 65 à 70 ans et qui touchent les prestations de la sécurité de la vieillesse se verront enlever cette exemption de \$500. Plus j'y pense, plus j'ai l'impression que la proposition que j'ai faite plus ou moins à l'improviste, le 17 février, lors de l'annonce du premier ministre, devrait être sérieusement examinée par le gouvernement.

Le gouvernement sait que certains Canadiens clament très vigoureusement que les exemptions actuelles d'impôt de \$1,000 et de \$2,000 ne sont pas assez élevées par rapport au coût de la vie. En conséquence, si le gouvernement estime qu'on ne devrait pas accorder ce traitement de faveur aux personnes ayant entre 65 et 70 ans, en leur consentant l'exemption supplémentaire de \$500, il devrait, à mon avis, au lieu de leur retirer cette exemption, porter à \$1,500 l'exemption régulière pour un célibataire et de \$2,000 à \$3,000 l'exemption accordée aux gens mariés. Je désire signaler que j'ai entendu hier le ministre du Revenu national déclarer à un autre endroit ce que j'ai déjà mentionné à la Chambre à maintes reprises. Il a dit que lorsque vous haussez le niveau des exemptions, vous devez rajuster le taux de l'impôt pour les diverses catégories de revenus dépassant ce niveau. Sinon, vous accordez aux millionnaires un bénéfice inattendu, expression qu'on a beaucoup entendue à la Chambre ces jours derniers et qu'on a employée, je crois, de façon erronée, alors que les gens dont le revenu dépasse à peine le niveau de l'exemption sont très peu favorisés.

Monsieur le président, j'incite fortement le gouvernement à réviser sa position au sujet de l'exemption de \$500 avant la présentation du budget. Ne l'enlevez pas aux personnes de 65 à 70 ans. Donnez-là à tous plutôt, mais faites les rectifications nécessaires des taux, de sorte que les gagne-petit profitent des diminutions de l'impôt sur le revenu et que ce ne soit pas une aubaine pour les richards.

Je constate que, d'après notre règlement spécial, mon temps de parole est presque épuisé. Je m'y conformerai. Je tiens à répéter